

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 65 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 28 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 3
--	--	--

Date de convocation : 22 septembre 2021

Vote(s) pour : 93
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 28 septembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-09-28-CM-3 :

Délibération de principe sur le projet de déploiement de l'hydrogène sur le territoire métropolitain présenté à l'ADEME dans le cadre de son appel à projets ' Ecosystèmes territoriaux hydrogène '.

Rapporteur : Madame Frédérique LOGIN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

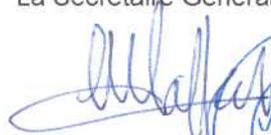
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la compétence lutte contre la pollution de l'air exercée par Metz Métropole,
VU la compétence contribution à la transition énergétique exercée par Metz Métropole,
VU l'Appel à Projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » lancé par l'ADEME en octobre 2020 et visant à développer, au sein de territoires, des écosystèmes couvrant la production d'hydrogène, sa distribution et ses usages,
Considérant la volonté de développer et mettre en œuvre une ou plusieurs unités de production et de distribution d'hydrogène vert et d'organiser la conversion par étapes des véhicules lourds de toute ou partie de la flotte métropolitaine,
CONSIDERANT plus largement la volonté de développer une filière hydrogène sur le territoire de Metz Métropole,
CONSIDERANT la volonté de l'Etat affichée dans son Plan de Relance d'accélérer le déploiement de l'hydrogène sur le territoire national,
CONSIDERANT le partenariat avec l'UEM, régie locale spécialiste des énergies renouvelables, et John Cockerill, industriel dont l'une des activités est la fabrication d'électrolyseurs,

APPROUVE les orientations du projet, à savoir :

- le développement et la structuration d'une filière hydrogène complète sur le territoire métropolitain : production d'énergie renouvelable, production d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau et distribution, consommation de l'hydrogène produit,
- une conversion progressive à l'hydrogène de tout ou partie des bus et des bennes à ordures ménagères de la métropole sur la période 2025/2030,

AUTORISE Monsieur le Président à transmettre cette délibération à l'ADEME en tant que pièce complémentaire du dossier de candidature, afin de démontrer la validation et le soutien politiques dont le projet hydrogène métropolitain fait l'objet.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20210928-2021-09-DC3-DE

Numéro de l'acte : 2021-09-DC3
Date de décision : mardi 28 septembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Délibération de principe sur le projet de déploiement de l'hydrogène sur le territoire métropolitain présenté à l'ADEME dans le cadre de son appel à projets ' Ecosystèmes territoriaux hydrogène '
Classification : 8.7 - Transports
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 30/09/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210928-2021-09-DC3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

30/09/21 10:02	En cours de création	
30/09/21 10:03	En préparation	Catherine DELLES
30/09/21 11:27	Reçu	Catherine DELLES
30/09/21 11:27	En cours de transmission	
30/09/21 11:29	Transmis en Préfecture	
30/09/21 11:46	Accusé de réception reçu	